

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2413

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

À la deuxième phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« des producteurs du »

les mots :

« du producteur pour le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.